

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

❖ OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

❖ PRODUIT

| | |
|----------------------------|---|
| Nom | LFIS Vision UCITS – Diversified Market Neutral – Class R Shares (EUR) |
| ISIN | LU1012219207 |
| Société de Gestion | LFIS Capital www.LFIS.com – Appelez le 01 88 45 46 60 pour de plus amples informations |
| Autorité compétente | Autorité des Marchés Financiers (pour la Société de Gestion), Commission de Surveillance du Secteur Financier (pour le Fonds) |
| Dépositaire | BNP Paribas S.A. |
| Date de Publication | 15 novembre 2024 |

❖ EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

❖ Type

C'est une classe d'action de LFIS Vision UCITS – Diversified Market Neutral, un compartiment (Fonds) de LFIS Vision UCITS, un fonds d'investissement sous forme de SICAV gérée par LFIS Capital et domiciliée au Luxembourg.

❖ Objectifs

L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher des rendements stables avec une corrélation faible aux marchés traditionnels et une volatilité annualisée cible comprise entre 5% et 10% dans des conditions normales de marché (étant entendu que la volatilité annualisée réalisée par le Fonds pourrait être supérieure ou inférieure).

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR à travers sa politique d'investissement impliquant l'utilisation d'une méthodologie ESG, basée sur l'utilisation de filtres à ses expositions sur les marchés actions, telle que décrite plus en détail dans la « Déclaration précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement SFDR et de l'article 6, premier alinéa, du règlement sur la taxinomie de l'UE » à la fin du prospectus dans la section « Annexe SFDR ». La société de gestion prend en compte les risques de durabilité dans son processus de décision d'investissement.

Pour réaliser cet objectif d'investissement, le Fonds mettra en œuvre une stratégie d'investissement cherchant à capter les primes de risque liées à plusieurs facteurs de risque/styles de gestion à travers différentes classes d'actifs. L'univers des facteurs de risque/style inclut (sans limitation) : la « valorisation » (« value ») (consistant à acquérir les actifs les plus sous-évalués ou les moins surévalués selon leurs caractéristiques et simultanément vendre les actifs les plus surévalués ou les moins sous-évalués), « portage » (« carry ») (consistant à acheter les actifs ayant le plus haut portage et simultanément vendre les actifs avec le plus faible portage), « stratégie contrariante court terme » (« short-term reversal ») (consistant à acheter les actifs qui ont sous-performés sur un horizon à court terme et simultanément vendre les actifs qui ont été les plus performants sur la même période), « suivi de tendance moyen terme » (« medium-term momentum ») (consistant à acquérir les actifs qui ont été les plus performants sur un horizon à moyen terme et simultanément vendre les actifs qui ont sous-performés sur la même période), « risque faible » (« low risk ») (consistant à combiner des expositions longues à effet de levier à des actifs moins risqués et des expositions courtes aux actifs plus risqués), « le beta classe d'actif » (« asset class beta ») (consistant en des expositions longues aux différentes classes d'actifs), cet univers n'étant pas exhaustif, la Société de gestion analysera constamment les classes d'actifs éligibles afin d'identifier de nouvelles opportunités.

Les classes d'actifs pour lesquelles le Fonds s'exposera directement ou indirectement incluent (sans limitation) : les actions cotées, les obligations privées ou publiques (étant principalement « investment grade ») et les devises des pays de l'OCDE et accessoirement des pays émergents. Les expositions aux actions (corrigées de la volatilité) représenteront au moins 25 % du portefeuille du Fonds.

Pour chaque classe d'actifs, la prime de risque risque/style sera captée en construisant des positions longues et courtes, à travers l'utilisation d'instruments financiers dérivés (tels que des futures sur action, des futures sur obligation, des credit default swaps, des total return swaps, des forwards sur devise, des forwards non livrables, des options, des variance swaps, etc.), en demeurant toujours dans les limites du paragraphe « Restrictions d'investissement » (« Investment Restrictions ») de la partie générale du prospectus. L'exposition globale du Fonds sera calculée en utilisant une approche de la Value-at-Risk absolue. Les frais et coûts liés aux transactions du portefeuille sont prélevés sur les actifs du Fonds. Le Fonds cherche à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») à ses expositions mises en œuvre à l'égard des marchés d'actions, par l'application d'une méthodologie ESG exclusive, à l'égard des expositions à des actions uniques et/ou à des paniers d'actions, comme décrit ci-dessous. La méthodologie ESG exclusive est conçue par le Gestionnaire d'investissement et doit suivre une méthodologie de filtrage en trois étapes basée sur un ensemble de données ESG, y compris des scores et une évaluation qualitative fournis par des fournisseurs de données externes et appliquée à l'univers d'exposition aux actions éligibles : -Filtre basé sur les activités commerciales : entraînant l'exclusion des sociétés dépassant des seuils de revenus spécifiques en raison de leur implication (directement ou par le biais de leur actionariat) dans certains secteurs industriels secteurs (tels que le tabac, la marijuana, les jeux de hasard, le charbon thermique, les sables bitumineux, l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique) ou leur non-respect de certains indicateurs d'impacts négatifs principaux ; -Filtre basé sur la controverse : entraînant l'exclusion (i) des entreprises dont les activités impliquent la fabrication, l'utilisation ou la possession d'armes controversées (telles que les mines

terrestres antipersonnel, les armes à sous-munitions, l'uranium appauvri, le phosphore blanc) ; (ii) les entreprises qui violent les normes et conventions internationales en matière sociale, de travail ou de droits de l'homme, telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; (iii) les entreprises dont les pays font l'objet de sanctions internationales (Office of Foreign Assets Control, UE ou Groupe d'action financière) ; et – Filtre score ESG : entraînant l'exclusion des entreprises à fortes émissions de carbone mesurées par l'intensité carbone (Scope 1 et 2).

❖ Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui disposent d'un horizon d'investissement de 3 à 5 ans et qui consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'indicateur synthétique de risque ci-dessous.

❖ QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

❖ Indicateurs de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant trois ans. Il indique la probabilité que le Fonds entraîne des pertes en raison de l'évolution des marchés. Nous avons classé ce Fonds dans la catégorie 2 sur 7, ce qui correspond à une catégorie de risque basse. Le Fonds est classé dans cette catégorie dans la mesure où il cherche à dégager des rendements tout en limitant sa volatilité.

Vous trouverez de plus amples informations sur les autres risques dans le prospectus du Fonds disponible sur : www.lfis.com.

❖ Scénarios de Performance

| <i>Investissement de 10 000 EUR</i> | | | |
|-------------------------------------|---|----------------------|--|
| Scénarios | | 1 an | 3 ans (durée d'investissement conseillée) |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 9 086,47 | EUR 8 658,87 |
| | Rendement annuel moyen | -9,14% | -13% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 8 747,38 | EUR 8 734,78 |
| | Rendement annuel moyen | -12,53% | -13% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 10 113,20 | EUR 9 260,22 |
| | Rendement annuel moyen | 1,13% | -7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | EUR 10 734,79 | EUR 11 158,25 |
| | Rendement annuel moyen | 7,35% | 12% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 années, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les rendements annuels moyens positifs présentés dans le scénario défavorable sont le résultat de l'application de la réglementation. D'autres scénarios défavorables entraînant des rendements annuels moyens négatifs et une perte en capital sont possibles. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

❖ QUE SE PASSE-T-IL SI LFIS CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Pour votre protection, les actifs de la société sont détenus auprès d'une société distincte, le Dépositaire. Par conséquent, la capacité de distribution du fonds ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité de BNP Paribas S.A. Si le fonds est dissous ou liquidé, les actifs seront liquidés et vous recevrez une partie adéquate de tout produit, mais vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

❖ QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La diminution du rendement (DDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

❖ Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Investissement de 10 000 EUR | | |
|--|---------------------------|--|
| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (période de détention conseillée) |
| Coûts totaux | 314 EUR | 942 EUR |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 3,14% | 3,14% |

❖ Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | |
|---|--------------------------------------|-------|--|
| Coûts ponctuels | Frais d'entrée | 0% | L'incidence des coûts que vous acquittez lorsque vous effectuez votre investissement. Il s'agit du maximum que vous êtes susceptible de payer : vous pourriez payer moins. |
| | Frais de sortie | 0% | L'incidence des frais encourus lorsque vous sortez de votre investissement |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction de portefeuille | 0,55% | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit |
| | Autres coûts récurrents | 2,59% | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements |
| Coûts accessoires | Commissions de performance | 0% | L'incidence des commissions de performance |

❖ COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La période de détention minimale recommandée pour ce fonds est de 3 à 5 ans. Vous pouvez toutefois demander le rachat de votre investissement sans pénalité à tout moment, conformément au prospectus du fonds.

❖ COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation concernant le produit ou le service reçu peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : LFIS Capital – Service Clients – 73 rue du Vaugirard 75006 Paris, France, ou en envoyant un e-mail à : clientservices@lfis.com.

❖ AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant ce fonds, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, tout éventuel rapport semestriel ultérieur et le dernier cours des actions auprès de la société de gestion du fonds sise 73 rue du Vaugirard 75006 Paris, France et sur le site Internet www.LFIS.com. Un exemplaire sur support papier de ces documents peut être obtenu sans frais et sur simple demande. Vous pouvez également vous référer à ce site Internet pour obtenir des informations supplémentaires, telles que la politique de rémunération ou les conditions requises pour les échanges.